



Fort de France, le 4 juin 2024

Monsieur le Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de Martinique
Plateau Roy-Cluny 97200 FORT DE FRANCE

Objet : Préavis de grève des personnels de la DPPEF

P.J. :

Monsieur le Président,

Depuis la création de la CTM, nos organisations syndicales ont mené, à la demande des personnels de la DPPEF plusieurs mouvements de grève en octobre 2018 et en janvier 2022.

Ces mouvements ont donné lieu à deux protocoles de fin de grève, sans pour autant apporter une sérénité de fonctionnement, la mise en œuvre de procédures opposables à tous, et sans régler les problèmes quotidiens portant sur les conditions de travail.

Une fois de plus nous continuons à faire des constats pénalisants pour les personnels qui travaillent dans des conditions difficiles que nous détaillerons, et de ce fait la qualité du service rendu à la population s'approche d'une certaine forme de maltraitance.

Procédons au listage des difficultés rencontrées :

NORD ATLANTIQUE (TRINITE) : depuis septembre-octobre 2023 : absence de 2 agents pour congés de maladie et 1 agent en congé maternité NON REMPLACES. Cette situation conduit à la répartition des missions en souffrance entre les personnels présents, avec pour conséquence une augmentation des dossiers gérés par agent bien au-delà de la norme réglementaire. Aujourd'hui, 180 jeunes sont suivis mais 48 situations demeurent sans référent faute de remplacements. S'ajoute l'absence du psychologue en arrêt de travail pendant 3 mois (180 situations à gérer !). Tous ces éléments ont conduit à la fermeture des bureaux pendant plusieurs jours en avril et mai 2024 sans pour autant avoir une réaction audible de la direction e de la CTM.

Climatisation défectueuse (15 équipements sur 25) sont en panne.

CENTRE 1 et CENTRE 2 (CLAIRIERE et ZAC de RIVIERE ROCHE) : 2 agents en congé de maternité et 1 agent en CLM NON REMPLACES. Le constat est affligeant : 270 à 280 enfants pris en charge, SOIT PLUS DE 45 PAR RÉFÉRENT ? UN CHIFFRE BIEN AU-DELÀ DE LA NORME FIXÉE À 25 ;

Des demandes de personnels insatisfaites ou demeurées sans réponse au centre 2 : remplacement de l'agent d'ambiance en cas de congés, Remplacement de 2 agents (mobilité) et recrutement 4 assistants socio-éducatifs

L'insuffisance des recrutements d'ASFAM a également été signalée.

Difficultés liés au réseau, aux équipements et mobilier : création de 3 lignes téléphoniques, absence de fourniture de bureau, Climatisation défectueuse, demande de mobilier demeurée sans réponse (6 bureaux et 2 armoires)

Travaux d'aménagement en attente depuis plusieurs années.

NORD CARAIBE : Des problèmes bâtimentaires maintes fois dénoncés mais non résolus tel que la sécurisation d'un escalier ou de la robinetterie défectueuse et en attente de réparation depuis +d'1 an, et un projet de relogement des services à l'arrêt.

Une prise en charge difficile voire impossible du fait d'un manque d'effectif ASFAM pour les placements et d'agent en Congé de maternité NON REMPLACE

SUD ATLANTIQUE : S'agissant des moyens humains, les revendications portent sur l'**absence** d'assistante administrative depuis 1 an + **1 poste d'assistant socio-éducatif** vacant. 155 situations donc une moyenne de 30 par référent. Depuis une récente vacance de poste il y a 27 enfants sans référent. Aucune perspective de remplacement.

Sur les moyens matériels : Climatisation défectueuse, régulièrement en panne + un réseau téléphonique fixe qui ne fonctionne pas (pas d'accès internet dans certains bureaux). + Pas de salle et pas de mobilier adaptés pour les réunions, depuis 10 ans une table de ping-pong rouillée fait usage de table de réunion + Pas de mobilier, de jeux, ni d'espace aménagés pour les visites médiatisées. Elles se font sur la même table de ping-pong rouillée avec des bords anguleux, dangereux pour les enfants reçus.

Sur les conditions de travail : Présence de nuisibles (rats), dotation en papier irrégulière

CEIP (Cellule des Informations Préoccupantes) : 1 agent parti en juillet NON REMPLACE, 2 recrutements en mobilité sous réserve de leur remplacement dans leur service d'origine, besoin d'une nouvelle puéricultrice et d'une psychologue supplémentaire. Moyenne de 15 à 20 dossiers chaque semaine et une moyenne de 30 à 40 situations gérées par agent.

BAED (Bureau de l'Aide Educative à Domicile) : 55 situations à gérer par agent, explosion de la gestion des TDC (Tiers Digne de confiance), sur 400 TDC, 50 familles non suivies.

Des difficultés organisationnelles avec la remise en cause de la lettre d'adhésion pour les AED (non-respect du protocole 2018) et nécessité d'un éclairage concernant d'une part la procédure des attributions/prises en charge/remboursements en faveur des TDC. (Demandes non satisfaites et retournées au service après 18 mois?) et d'autre part, les procédures internes dans l'accompagnement des TDC. :

À cela s'ajoute les problématiques suivantes :

- non attribution de la prime COVID aux agents de l'AED
- Effectif EN ATTENTE DE REMPLACEMENT 2 éducateurs spécialisés (1 départ et 1 arrêt longue maladie depuis 01/2022) + 1 agent d'accueil pour la Ruche (suite décès) + 1 agent de nettoyage à Rochambeau
- travaux non réalisés à la Ruche : infiltration, bâtiment voisin qui s'effrite, portail motorisé en panne (difficulté à l'ouvrir)
- contrat de surveillance de la Ruche à renouveler (ouverture et fermeture)

De manière générale, les personnels ont mis l'accent sur

- les moyens insuffisants en matière de véhicules ;
- le manque de recrutement des ASFAM ;
- la nécessité de clarifier la procédure de recrutement des ASFAM.
- La nécessité de mettre en place des G.A.P (Groupes d'Analyse des Pratiques) et E.P.P (Evaluation des Pratiques Professionnelles)
- le non-remboursement des frais kilométriques depuis plus de 2 ans et de certaines astreintes

Il ressort de manière évidente que les personnels vivant des conditions de travail inadmissibles, les travailleurs sociaux, en charge de porter des solutions aux difficultés sociales et sociétales, sont eux-mêmes maltraités par une chaîne hiérarchique peu réactive et mal impliquée dans la résolution des situations signalées. La DPPEF fait partie d'un ensemble constituant la DGA Cohésion Sociale et Solidarités qui se trouve être le lieu de plusieurs dysfonctionnements que nous avons dénoncés et qui sont la résultante d'un management inadapté et fortement décalé par une absence de recherche de solutions collectives.

Les personnels consultés nous ont clairement fait savoir que les propositions du futur organigramme représentaient une forte difficulté en terme de cohérence et de synergie mais aussi qu'il serait dommageable de confier la gestion de la DG à des personnes qui n'ont pas été capables antérieurement de montrer leur implication, leur dynamisme, leur efficacité et leur bienveillance et ont même fait l'objet d'un rejet par les personnels

Face à cette situation, les syndicats SADEM-CGTM et SGAFP-CGTM, en accord avec les personnels, déposent un préavis de grève illimitée à compter du lundi 10 juin 2024 à l'ouverture des services.

Le code du travail disposant que, durant la durée du préavis, **les parties intéressées sont tenues de négocier**, nous attendons que vos services prennent notre attache afin d'entamer des discussions.

Recevez, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général du SGAFP-CGTM

M. Willy DELOR

La Co-Secrétaire Générale du SADEM-CGTM

Mme Nadine GRADUEL